

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 07-402-1930 promulguant l'arrêté ministériel du 25 mars 1930, fixant la date d'ouverture d'une session de l'examen professionnel pour la nomination des juges de paix coloniaux.

n° 07-402-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
25 mai 1930

Numéro JO  
n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro  
31 mai 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret rendu applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 10 octobre 1914 réglant le mode de promulgation des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** l'arrêté ministériel du 25 mars 1930, fixant la date d'ouverture d'une session de l'examen professionnel pour la nomination des juges de paix coloniaux,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté ministériel du 25 mars 1930 fixant la date d'ouverture d'une session de l'examen professionnel pour la nomination des Juges de paix coloniaux.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC,